

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2024
LE DÉPARTEMENT SOUTIENT
LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS

Hémicycle
de l'Hôtel du Département

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les Conseillers départementaux sont amenés à valider ce mercredi 19 juin le budget supplémentaire de la Collectivité. Celui-ci tient compte de la crise qui frappe le secteur du BTP. Afin de continuer à contribuer au dynamisme de notre commande publique, le Département souhaite accentuer ses efforts immédiats en approuvant une hausse de 20 millions d'euros de l'enveloppe dédiée à l'investissement portant ainsi notre niveau d'investissement à 224 millions d'euros.

Cette contribution audacieuse est permise grâce à une gestion dynamique et responsable du budget départemental. Nos ratios financiers sont maîtrisés ce qui vaut au Département l'obtention en 2023 de la certification de ses comptes qui atteste que notre gestion est sincère et régulière. Cela représente un moment important pour l'histoire de notre institution puisque nous sommes la première collectivité de La Réunion, et des Outre-mer, à obtenir cette certification.

Enfin, le Contrat de convergence et de transformation 2024 – 2027 est soumis au vote. Une dotation de près de 20 millions d'euros de l'Etat sera ainsi attribuée pour le financement de plusieurs projets majeurs, notamment la reconstruction du gîte du Piton des Neiges, l'opération d'aménagement du Maïdo, « Destination Maïdo 2030 », le financement des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, le chantier de transformation du Musée de Villèle en Musée de l'habitation et de l'esclavage.

Cette séance plénière est synonyme de confiance, confiance en l'avenir de nos entreprises et de notre population, confiance en nos capacités à bâtir La Réunion d'aujourd'hui et de demain, confiance en l'esprit d'unité et de solidarité qui demeurent le socle de notre engagement.

Cyrille MELCHIOR
Président du Conseil départemental de La Réunion

SOMMAIRE

La cadre budgétaire : Accélération majeure de nos investissements depuis 5 ans _____ Page 4

Une enveloppe supplémentaire de 20M€ pour soutenir le BTP _____ Page 5

Trois secteurs clés

Dès Juillet 2024

+8 M€ pour la construction d'établissements médico-sociaux

Le Département soutient le tissu économique réunionnais _____ Page 6

Des actions concrètes

Certification des comptes : le Département fait figure de pionnier à l'échelle locale _____ Page 8

Démarche volontaire expérimentale

Les points d'audit par cycle

Résultats satisfaisants

Pérennisation de la démarche

Contrat de convergence _____ Page 10

Cinq thématiques stratégiques

Engagement de l'État : 241 M€

Focus sur le CCT État/Département

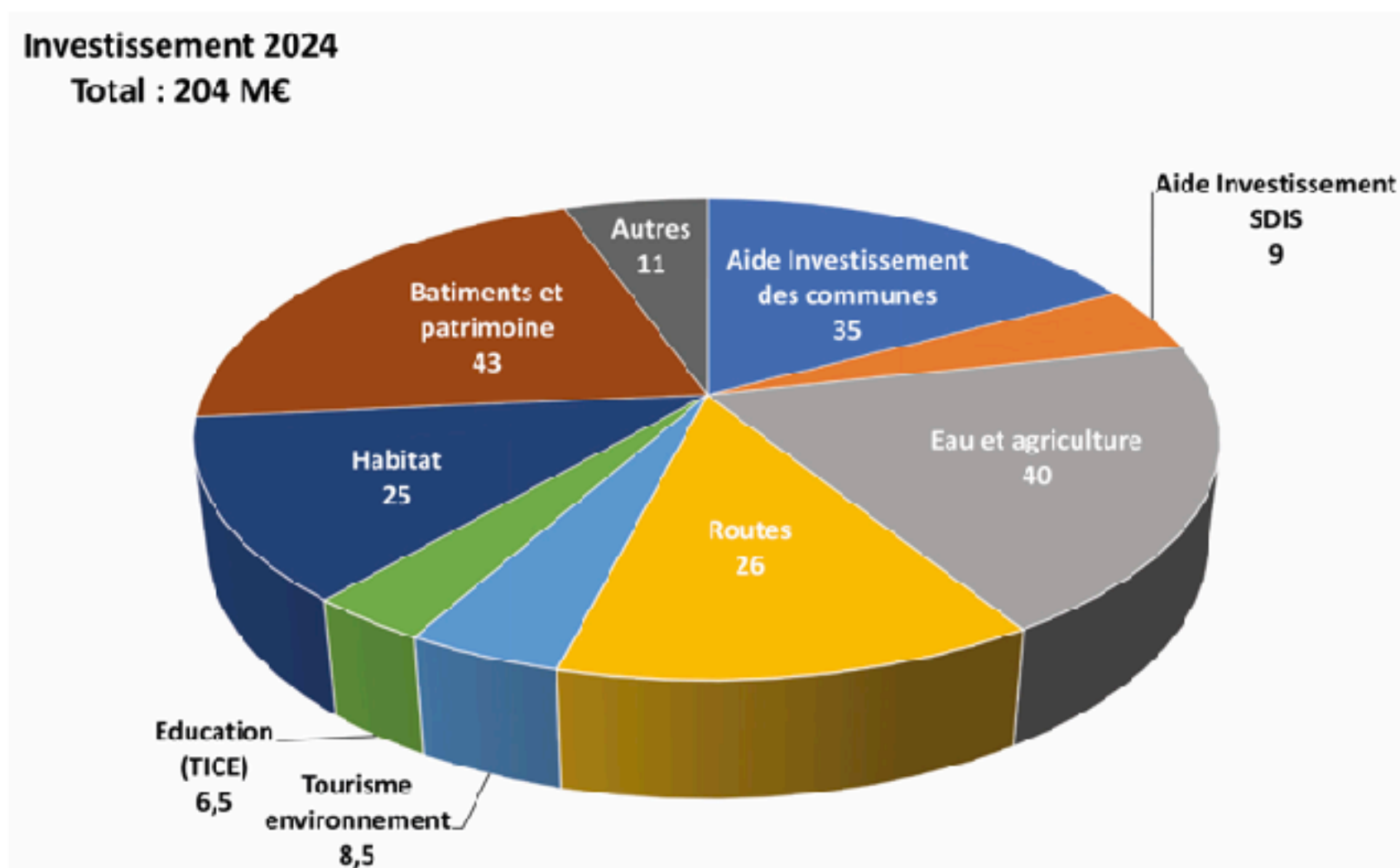


LE CADRE BUDGÉTAIRE : ACCELERATION MAJEURE DE NOS INVESTISSEMENTS DEPUIS 5 ANS

L'examen du **compte de gestion**, du **compte administratif** de la Collectivité pour **2023** ainsi que le **BS 2024** figurent à l'ordre du jour de la séance plénière du 19 juin. Quelques données essentielles sont à retenir.

A commencer par les chiffres de nos investissements qui s'élevaient à **près de 204 M€** pour 2024, contre 129 M€ en 2019. On assiste à une **accélération majeure de nos investissements depuis 5 ans**. Après le vote des ajustements, le **budget départemental pour 2024** s'établit à **1,5 milliard €**.

Ces investissements sont fléchés notamment vers **l'entretien des routes**, la **construction et la réhabilitation du patrimoine départemental**, ou encore **l'aide à l'amélioration de l'habitat**.



+8 M€ pour la construction d'établissements médico-sociaux

Dans le cadre du Pacte Département et Territoires ou PDT (anciennement appelé Pacte de Solidarité Territoriale ou PST), mis en œuvre pour soutenir les Communes, une orientation forte du volet investissement en faveur de la construction des **établissements médico-sociaux** a été décidée, pour augmenter l'offre d'accueil des Personnes âgées et des Personnes en situation de handicap. Plus de **8 M€ y sont consacrés** dans le cadre du BS 2024.

UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE DE 20M€ POUR SOUTENIR LE BTP

À travers le vote du **Budget supplémentaire 2024** (BS), à l'occasion de la séance plénière du 19 juin, le Département vise à concrétiser sa contribution significative à la mise en œuvre du plan de relance du secteur du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), actuellement en crise à La Réunion. Ainsi, ce sont plus de **20M€ de crédits d'investissements** qui sont inscrits dans le projet de BS 2024 dans cette optique visant à soutenir les acteurs de cette filière en difficulté.

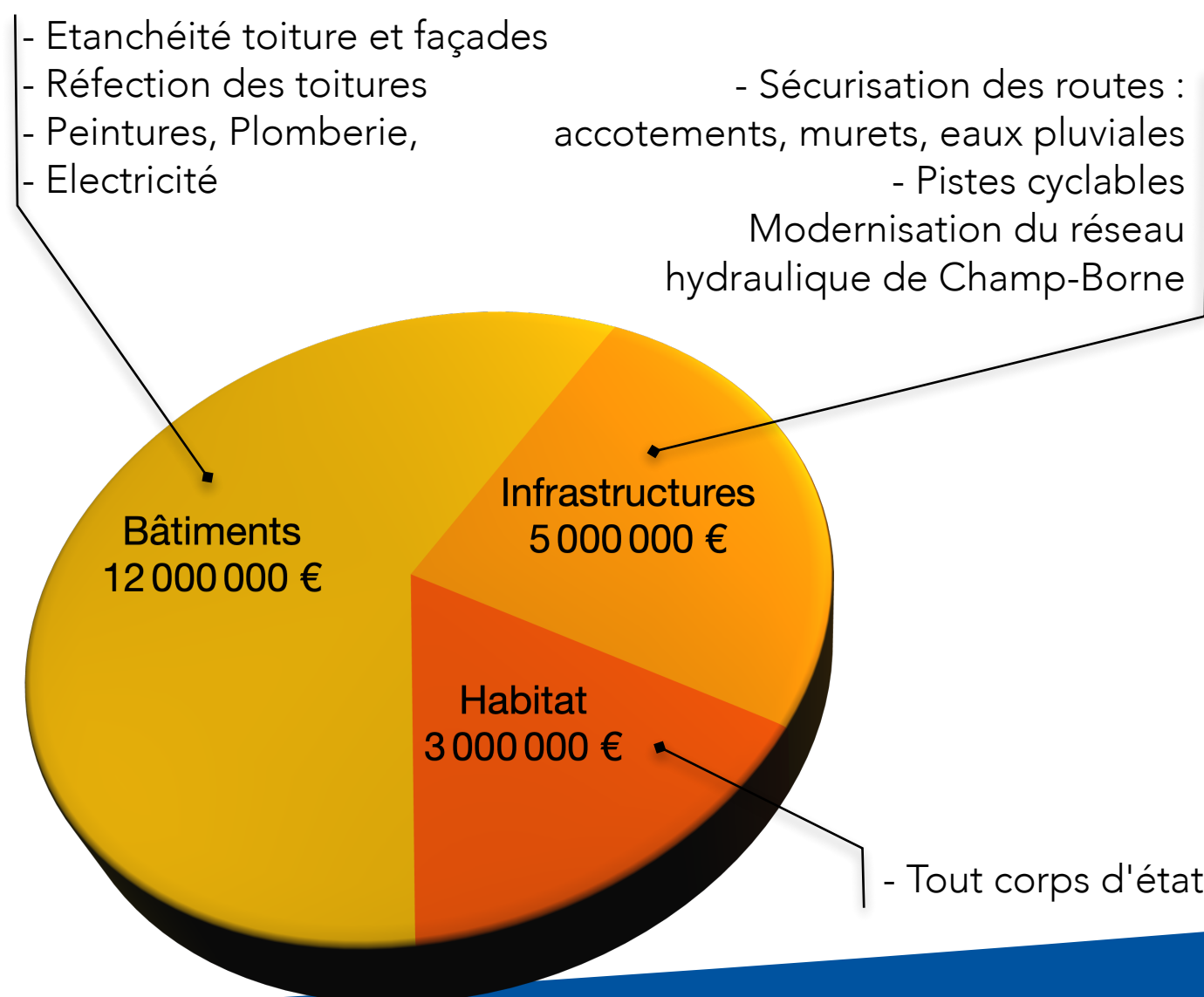
Trois secteurs-clés

La Collectivité s'engage à intensifier, à titre exceptionnel, son effort d'investissement dans trois secteurs-clefs :

- les **Bâtiments** et le **Patrimoine** > 12M€
- les **Infrastructures** > 5M€
- l'amélioration de l'**Habitat** > 3M€

Dès juillet 2024...

Et ce grâce à des travaux supplémentaires qui pourront être mis en œuvre dès Juillet 2024, par le biais de **marchés à bons de commande** ou de **commandes directes sur des lots inférieurs à 100 k€**.



LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS

Avec l'adoption du SBA (stratégie du bon achat), en 2010 et du Schéma départemental des achats responsables en 2019, le Département inscrit davantage sa commande publique dans une logique de développement durable, et donc de soutien de l'activité économique à La Réunion. Les dispositifs de soutiens départementaux, renforcés à partir de la crise Covid, sont maintenus jusqu'à présent.

Aujourd'hui, le Département...

1. **PROPOSE UN RÉGIME D'AVANCES ATTRACTIF** : 60 000 euros d'avances sans garantie sont systématiquement proposés, avec un taux d'avances minimum de 30% pouvant atteindre 50% du montant du marché.
2. **OUVRE LA COMMANDE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE AU PLUS GRAND NOMBRE** : De manière à la répartir au plus grand nombre, les marchés publics départementaux font l'objet d'un **allotissement fin**. Dans le même temps, le nombre de lots pouvant être attribués à une même entreprise est strictement limité.
3. **APPLIQUE LES PÉNALITÉS DE MANIÈRE RESPONSABLE** : Les pénalités **ne sont pas appliquées en cas de retard** dans l'exécution des marchés pour cause d'allongement des délais d'approvisionnement, conséquence des crises sanitaires ou des perturbations dans le transport, ou tout autre événement à caractère de force majeure.
4. **PRÉVOIT DES CLAUSES DE VARIATION DES PRIX** : des **surcoûts** éventuels engendrés par des difficultés d'acheminement et d'approvisionnement des entreprises attributaires sont **inclus** systématiquement dans les marchés. Ces clauses prennent en compte les index régionaux, lorsqu'ils existent.

5. **RÉDUIT SES DÉLAIS DE PAIEMENT** pour que la commande publique produise des effets plus rapides sur le tissu économique local et ne fragilise pas la trésorerie des entreprises. Ce délai est aujourd'hui de l'ordre de **24.8 jours** avec un point de départ certain qui est la dépose par l'entreprise sur la plateforme Chorus.
Les entreprises ont la possibilité de déposer leurs situations sur CHORUS, sans qu'elles aient préalablement été vérifiées par les maitres d'œuvre. Le Département impose un délai de 7 jours maximum aux maitres d'œuvre pour vérifier ces factures; Le délai global de paiement doit malgré cette mesure rester en dessous des 30 jours réglementaires.
6. **ÉTUDIE LES DEMANDES DE PRISE EN COMPTE DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES ENTREPRISES** : les demandes de revalorisation des marchés, formulées par les entreprises et justifiées par la forte augmentation des coûts des matières premières, des transports, etc. sont systématiquement prises en compte et aboutissent régulièrement à des **avenants d'augmentation** dès lors que, après vérification des éléments justificatifs (factures des fournisseurs, par exemple), l'indemnisation des surcoûts sur le fondement de la théorie de l'imprévision est possible.
7. **DÉTECTE ET ÉLIMINE LES OFFRES ANORMALEMENT BASSES** : elles sont systématiquement détectées, et le cas échéant, après vérification contradictoire, rejetées. Cette démarche est **appliquée également au stade de la sous-traitance**, comme l'impose le Code de la commande publique.
8. **PRÉSERVE LES SOUS-TRAITANTS** : tous les candidats aux marchés de plus de 500 000 euros, ont l'obligation de présenter un **plan de sous-traitance et de sous-traiter à une TPE-PME réunionnaise**, lorsqu'eux-mêmes ne sont pas une TPE ou PME réunionnaise. Cette disposition, issue de la **loi égalité réelle** n° 2017-256 du 28 février demeure systématiquement appliquée par le Département.
9. **COMMUNIQUE LA PROGRAMMATION DES ACHATS DÉPARTEMENTAUX** : pour permettre aux entreprises de se porter candidates aux marchés publics départementaux, la programmation des achats départementaux est rendue publique sur la **plateforme Approach'**. Tous les ans, le Département rencontre les entreprises dans chaque microrégion, à l'occasion des Rencontres départementales de la commande publique. Elles peuvent être mutualisées avec d'autres acheteurs publics.

CERTIFICATION DES COMPTES : LE DÉPARTEMENT, COLLECTIVITÉ PIONNIÈRE SUR LE PLAN LOCAL

Le Département est la **première collectivité de La Réunion, et des Outre-Mer**, à faire l'objet d'une certification de ses comptes par un auditeur externe et indépendant. Prévues par la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la certification qui aboutit à la délivrance d'une opinion écrite et motivée atteste que **les comptes soumis sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle** du patrimoine, de la situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

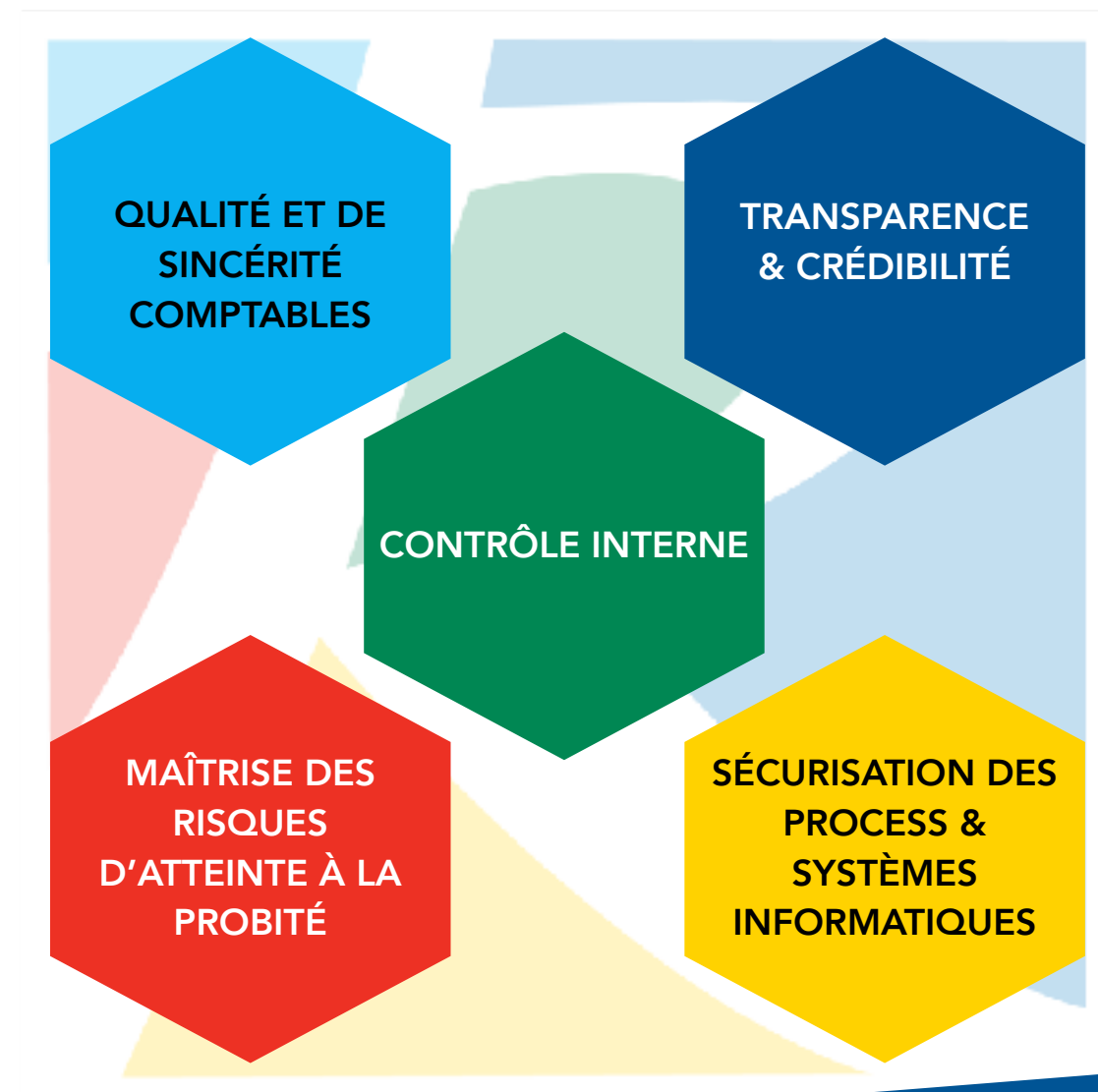
Démarche volontaire expérimentale

Il a été procédé à une **période initiale d'expérimentation** à laquelle le Département de La Réunion a souhaité prendre part.

Au travers de cette démarche, engagée en 2020, le Département vise à se positionner comme une **collectivité innovante et performante**, et qui s'engage dans une **amélioration continue** de ses pratiques de gestion.

La certification constitue en effet une garantie et un **signal fort de crédibilité, de professionnalisme et de transparence** vis-à-vis des usagers, des citoyens et des partenaires du Département.

La Collectivité poursuivra résolument la certification au cours de la mandature, en tant que projet transversal de **modernisation et de transparence** de l'administration départementale.



Les points d'audit

L'audit portait sur les points suivants :

- 1- **Les créances** (produit de fonctionnement)
- 2- **La commande publique** (charges de fonctionnement, stock, dette fournisseurs, comptes rattachés)
- 3- **Les aides sociales** et les charges d'intervention
- 4- **Les charges de personnel** et les dettes fiscales et sociales

Résultats satisfaisants

Le cabinet MAZARS, associé localement au cabinet EXA, a procédé à l'audit des comptes 2023 et a présenté ses conclusions à la collectivité, au Payeur départemental et à la Cour des Comptes.

Les résultats sont satisfaisants d'après l'auditeur qui a constaté :

- **Une amélioration continue des pratiques et activités comptables du Département**
- **Le résultat de la période est juste**
- **La Collectivité a accentué la fiabilisation des éléments essentiels de son activité.**

Pérennisation de la démarche

Le Département de La Réunion poursuivra l'audit de ses comptes par un auditeur externe et indépendant, avec pour objectifs une consolidation des cycles désormais certifiés, notamment des plus significatifs, et une progression sur les cycles présentant encore des réserves.

Cette trajectoire traduit la volonté du Département de s'inscrire dans une démarche de qualité, de sincérité comptables, et également de maîtrise des risques d'atteinte à la probité.

LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION

Le contrat de convergence et de transformation (CCT) est le document contractuel par lequel l'Etat planifie la mobilisation de ses crédits en soutien au territoire. Le CCT qui sera voté en séance plénière le 19 juin porte sur la période 2024-2027 et s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui prend en considération les **90 actions du Plan national pour la biodiversité**, ainsi que les objectifs du **Plan régional climat-air-énergie**.

Les 5 thématiques stratégiques

Le CCT est mis en place dans l'objectif de partager une stratégie de territoire entre l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les EPCI. Il vise notamment à réduire les écarts de développement entre La Réunion et l'hexagone. Une première génération de CCT a été conclue pour la période 2019-2022, prorogée d'une année par avenant en 2023. Le nouvel accord pour 2024-2027 intègre les mesures reprises de cette première génération ainsi que de nouveaux projets dont les enjeux sont déclinés dans les 5 volets thématiques stratégiques suivants :

- 1- **VOLET COHESION DES TERRITOIRES** : Dynamiques et structurations territoriales ; Cohésion sociale et employabilité ; Droit et égalité H/F.
- 2- **VOLET TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE** : Prévention des risques naturels ; Gestion de la ressource en eau ; Gestion des déchets ; Énergies renouvelables et mobilités durables ; Transition écologique : EEDD ; Environnement ; biodiversité..
- 3- **VOLET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE** : Culture ; Enseignement supérieur ; Education nationale ; Recherche et innovation
- 4- **VOLET TERRITOIRE MULTIMODAL** : Transports et mobilités
- 5- **VOLET CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER** : Structuration des filières ; Atténuation et adaptation au changement climatique ; Souveraineté d'approvisionnement ; Rayonnement et ouverture au monde..

L'engagement de l'Etat : 241 M€

Au titre du CCT Etat-Région-Département-EPCI pour la période 2024-2027, l'engagement de l'Etat est fixé à hauteur de 241,145 M€. La nouvelle contractualisation proposée dans le cadre du nouveau CCT s'établit comme suit :

État	241,14 M€
Conseil régional	187,69 M€
Conseil départemental	47,33 M€
Cinor, Cirest, Casud, Civis, TO	87,42 M€
Total	563,58 M€

Focus sur le CCT Etat/Département

Plusieurs projets du Département sont co-financés par l'État dans le cadre du CCT 2024-2027. Quelques opérations majeures sont présentées dans le tableau ci-après.

Nom de l'opération	Enjeux	Montant total (€)	CRÉDITS CONTRACTUALISÉS	
			État (€)	Département (€)
Structuration filière agroalimentaire - Bioéconomie - CPN FEADER	Développement de l'Agriculture et de la Pêche	147 645 000	10 242 500	14 778 587
Musée international de Villèle	Infrastructures culturelles et touristiques	32 000 000	3 000 000	13 000 000
Projet touristique "Destination Maïdo"	Tourisme et développement économique des Hauts	30 000 000	1 950 000	7 050 000
Soutien au programme LEADER en faveur des Hauts	Développement des Hauts	23 750 000	1 590 000	1 580 000
Gîte du Piton des Neiges	Tourisme et développement économique des Hauts	14 000 000	1 600 000	2 600 000
Réhabilitation du collège du Bernica	Education et formation	6 000 000	1 000 000	5 000 000
Intervenant sociaux en Commissariat et Gendarmerie	Lutte contre les violences conjugales	2 880 000	800 000	2 080 000
Unité de traitement des affluents de Camp Pierrot	Souveraineté alimentaire	2 240 000	840 000	840 000
Politique éducative et de formation pour l'égalité	Egalité femmes-hommes	700 000	140 000	280 000
Plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat au féminin	Egalité femmes-hommes	355 000	60 000	120 000



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
departement974.fr

CONTACT PRESSE

Pana Rakoto - pana.rakoto@cg974.fr

Direction de la Communication

Département de La Réunion